

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 1083/S.T.A.

OBJET:

Camionnette S.T.A.A 6028.

ASTRIDA



73

Astrida, le 21 mai 1951.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre, en annexe,
le Procès-Verbal d'accident de roulage concernant la camionnette
S.T.A. n° A 6028.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Agent Territorial, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .

s/couvert de Mr. le Résident du Ruanda à KIGALI.